



Commune de Feucherolles

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES YVELINES

Procès verbal du Conseil municipal du 25 septembre 2012

NOMBRE DE CONSEILLERS

Effectif légal : **23**
En exercice : **22**
Présents : **13**
Votants : **22**

L'an deux mil **douze**, le **vingt cinq septembre** à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le **vingt et un septembre**, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Patrick LOISEL, Maire

Etaient présents :

LOISEL Patrick, VARILLON Catherine, LEMAITRE Bernard, BONNOT Paul-Philippe, TOURET Annie, de POMMERY Etienne, de FRAITEUR Margaret, FREMIN Michel, MOIOLI Jean-Baptiste, LEPAGE Martine, REBEL Marc, RAVARY Jacques, SJÖSTRÖM Lars-Peter formant la majorité des membres en exercice

Absents ayant donné pouvoir :

CLOUZEAU Patrick	a donné pouvoir à	VARILLON Katrin
de VILLERS Laurence	a donné pouvoir à	SJOSTROM Lars-Peter
ZSCHUNKE Susanne	a donné pouvoir à	TOURET Annie
BRASSEUR Martine	a donné pouvoir à	LEMAITRE Bernard
GARDE Isabelle	a donné pouvoir à	MOIOLI Jean-Baptiste
RAUGEL-WACHE Ariane	a donné pouvoir à	de POMMERY Etienne
CHARIL Josette	a donné pouvoir à	de FRAITEUR Margaret
FREYCHET Sylvie	a donné pouvoir à	LEPAGE Martine
BALANÇA Anne-Sophie	a donné pouvoir à	LOISEL Patrick

Monsieur SJOSTROM Lars-Peter est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 21 juin 2012 est adopté à l'unanimité.

* * * *

39-09-2012

APPROBATION DU PROGRAMME RUE DES CAVEES

L'équipe municipale souhaite, dans son programme d'action, restructurer le centre village avec la volonté d'une reconquête urbaine basée sur l'implantation de nouveaux commerces, de petits habitats collectifs à la location et à l'accession et la création d'un espace de vie autour de la halle marchande.

Le programme d'habitat devra permettre, à terme, de favoriser l'installation de jeunes couples sur notre commune.

Une dynamique sera également tournée vers le développement du commerce rural et de proximité auprès des habitants.

Enfin, l'implantation d'un cabinet médical aux nouvelles normes PMR devrait pérenniser l'assistance médicale quotidienne dans notre village.

Le programme se décline de la façon suivante :

- surface de commerces, entre 3 et 5 commerces avoisinant **439,31 m²**
- surface de logements sociaux : 6 logements avoisinant **250,77 m²**
- surface d'accession à la propriété : 14 logements avoisinant **856,72 m²**

Un système de dation permettra à la commune d'échanger le foncier lui appartenant contre de la surface commerciale. L'estimation est évaluée à 450 000 €

La totalité du programme représente un cout construction de 3 600 000 € HT à charge du promoteur.

L'architecte Monsieur LEBLANC présente le projet du point de vue architectural et M. BODINEAU – promoteur- prend la suite afin de présenter le dossier financier.

- ✓ Monsieur LOISEL : quel sera le moyen de chauffage ?
- ✓ M. LEBLANC : chaque maison de ville aura sa propre chaudière gaz.
- ✓ Monsieur BONNOT : combien de m² pour l'accèsion à la propriété ?
- ✓ M. BODINEAU : entre 4800 et 5200 m²
- ✓ M. LOISEL : au niveau du bailleur social, 2 700 m²

Monsieur le Maire précise au Conseil que c'est à l'étude depuis plus de 2 ans. De nombreux pourparlers ont eu lieu pour trouver un équilibre au plus près de la réalité.

Ce soir nous sommes face à des personnes qui sont capables de réaliser l'équilibre tout en maîtrisant une continuité dans le village.

- ✓ M. MOIOLI : vous allez peut-être attendre d'Avoir vendu les 2/3 des appartements ?
- ✓ M. BODINEAU : nous sommes très sélectif, la banque est d'accord pour assurer l'opération. Nous n'attendrons pas d'avoir vendu 50%, nous sommes prêts pour 2013.

M. LEMAITRE : J'aime bien ce projet car on est en train de refaire le cœur du village. Ce sont des petits logements qui nous assurent de ne pas avoir de trop grande famille. Ce sera réservé aux jeunes ou personnes âgées pour un nombre très raisonnable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'**UNANIMITE**

- d' **APPROUVER** le programme d'action en vue de restructurer le centre village tel que présenté ci-dessus.

- d' **AUTORISER** le Maire à déposer et signer tous documents d'urbanisme y afférents.

* * * *

40-09-2012 OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

Afin de financer les travaux de l'école Bernard Deniau prévus au budget 2012 et de consolider notre trésorerie, il convient de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

En effet, il y aura un décalage entre le paiement des travaux de l'école Deniau et le versement de la subvention de 50% des dépenses HT notifiée par le Conseil général.

La Caisse d'Epargne Ile de France, après consultation, a émis la meilleure proposition qui pourra évoluer suivant les conditions du marché :

Montant	500 000 €
Durée	364 jours maximum
Taux d'intérêt applicable	éonia+2,45%
Périodicité de facturation des intérêts	chaque mois civil par débit d'office
Frais de dossier	1 000 €

Débat :

- ✓ Monsieur de POMMERY demande à ce que les taux soient négociés.
- ✓ M le Maire précise que le retard de réception de certaines subventions fait que l'ouverture d'une ligne de trésorerie est nécessaire pour couvrir 3 – 4 mois

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, par **21** voix **Pour** et **1 Abstention**

- d' **AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie,

- d' **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie proposé par la Caisse d'Epargne Ile de France aux conditions ci-dessus et joint à la présente délibération,

- d' **AUTORISER** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre et au suivi de ce dossier.

* * * *

41-09-2012 RENOUELEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU SEY POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DU BAS DE LA BUTTE & RUE DES COULONS
Programme 2013

Par courrier en date du 2 avril 2012, le **Syndicat d'Energie des Yvelines** a informé la commune que la demande de subvention pour l'enfouissement des réseaux rue du Bas de la Butte et rue des Coulons n'avait pas été retenue pour l'année 2012. Toutefois, dans le courant du second semestre 2012, une mise à jour du programme pouvait être envisagée.

Le montant estimé des travaux s'élève à 197 886,96 € HT soit 236 672,80 € TTC. Pour information, ce dossier a fait l'objet d'une subvention de 21 000 € du Conseil général des Yvelines dans le cadre du dispositif départemental d'aides aux communes à l'insertion des réseaux électriques et de télécommunications.

[Madame LEPAGE demande que les riverains soient informés des travaux.](#)

Aussi, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'**UNANIMITE**

- de **SOLLICITER**, à nouveau, du SEY une subvention pour l'enfouissement des réseaux rue du Bas de la Butte et rue des Coulons dans le cadre du programme 2013.

- d' **AUTORISER** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre et au suivi de ce dossier.

* * * *

42-09-2012 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

La qualité de l'air est un enjeu sanitaire majeur, en particulier pour la région Ile-de-France qui connaît des dépassements fréquents des valeurs limites réglementaires en dioxyde d'azote (NO2) et en particules fines (PM10).

L'évaluation de la mise en œuvre du premier Plan de Protection de l'Atmosphère pour l'Ile-de-France (PPA) portant sur les années 2005 à 2010, a permis de montrer des améliorations importantes en terme de pollution atmosphériques en Ile-de-France, notamment par des réductions sensibles des émissions dans le secteur industriel.

Il convient dorénavant de renforcer cette action en l'étendant aux pollutions diffuses issues du trafic routier, du chauffage ou encore de l'agriculture afin de respecter les normes de qualité de l'air.

C'est pourquoi, la région conjointement avec la Préfecture de Police a lancé, en février dernier, la révision du PPA.

La DRIEE-IF (Direction Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France) a été chargée d'élaborer un projet de plan à l'issue d'une phase de concertation avec les autres services de l'Etat, les collectivités, les professionnels, les associations environnementales concernées et l'ensemble des CODERST d'Ile-de-France (Comités départementaux de l'Environnement et des risques sanitaires et technologiques).

Ce projet est donc soumis pour consultation à l'ensemble des communes d'Ile-de-France et fera ensuite l'objet d'une enquête publique.

Aussi, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l' **UNANIMITE**

- de se **PRONONCER FAVORABLEMENT** sur le projet de Plan de protection de l'Atmosphère tel que présenté.

* * * *

43-09-2012 RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX : 2011

L'article 40 de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification intercommunale prévoit que :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de

l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

SIAE Ru de Gally

Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du ru de Gally

Le SIAE du ru de Gally regroupe 17 communes du bassin versant du ru de Gally.

Les membres élus de Feucherolles sont : Lars-Peter SJÖSTRÖM titulaire et Michel FREMIN suppléant.

le syndicat a pour objet la gestion, l'aménagement, la restauration, l'entretien et la mise en valeur du ru de Gally à l'exception du tronçon compris entre la station d'épuration de Carré de Réunion et la vanne du bassin de rétention de Rennemoulin.

Le Compte administratif 2011 du syndicat regroupe les dépenses (515 046,67 €) et les recettes (645 451,97 €) effectuées au cours de l'année.

Compte tenu des reports d'exercice antérieurs, l'excédent global à la clôture de l'exercice s'élève à 969 220,03 €.

Le comité syndical s'est réuni 4 fois en 2011.

[P Sjöström précise qu'une technicienne de rivière a été recrutée](#)

SIERE

Syndicat Intercommunal d'Etudes, de REalisation, de gestion du parc d'automobiles desservant la gare ferroviaire de St Nom la Bretèche.

Les représentants élus de Feucherolles sont :

Etienne de POMMERY, Martine LEPAGE, Laurence de VILLERS, Margaret de FRAITEUR

Pour 2011, la section de fonctionnement présente un excédent de 14 335,30 € et la section d'investissement un solde d'exécution négatif de 100 802,38 €.

Les recettes proviennent de la contribution des communes à hauteur de 4,20 €/habitants en 2011, des subventions de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional d'Ile de France.

Le Comité syndical a décidé d'arrêter le projet de réaménagement des abords de la gare de St-Nom. De ce fait, l'emprunt de 100 000 € mobilisé pour les études de maîtrise d'œuvre, a été en totalité remboursé.

Le SIERE a réalisé en 2011 des travaux de réfection, de signalisation horizontale et verticale de l'unique voie d'accès à la gare depuis le Carrefour Royal, ainsi que la création d'un cheminement piétonnier sécurisé et a pour cela emprunté 120 000 € sur 15 ans.

Le comité syndical s'est réuni à 3 reprises au cours de l'année 2011.

SMERGC

Syndicat Mixte d'Etudes pour la Réouverture de la Grande Ceinture

Le syndicat mixte est composé de 17 communes et du Conseil général des Yvelines.

Les membres élus de Feucherolles sont :

Titulaires : Etienne de POMMERY Margaret de FRAITEUR

Suppléants : Laurence de VILLERS Isabelle GARDE

Les recettes proviennent de la contribution des communes et du Conseil Général.

Au CA 2011, on constate des dépenses pour un montant de 9 620,71 €, des recettes pour 12 398,73 €.

Le SMERGC n'a pas appelé de cotisation auprès des collectivités membres depuis 2008, les dépenses ayant été financées par l'excédent antérieur reporté. Cet excédent arrive à son terme et une légère cotisation (0,02 € par habitant) a été votée pour financer le budget 2012.

Le comité syndical s'est réuni 3 fois en 2011.

SEY 78

Le Syndicat d'Energie des Yvelines mixte exerce la compétence d'autorité organisatrice de réseaux publics de distribution d'énergie électrique et gaz.

Les membres élus de Feucherolles sont : Lars-Peter SJÖSTRÖM (Titulaire) et Isabelle GARDE (Suppléant).

Pour 2011, les recettes se sont élevées à 5 453 571,41 €, les dépenses à 3 630 000,17 € soit un excédent de 1 823 571,25 €.

Au total 196 communes adhérentes dont 191 en Yvelines et 5 en Val d'Oise représentant 964 871 habitants.

Le président Marc Emonet – adjoint au maire de Noisy le Roi a été élu le 15 décembre 2011 ainsi que 11 vice-présidents et 15 Assesseeurs

Le syndicat s'est réuni 2 fois en 2011.

SIVU DES 3 RIVIERES

Ce syndicat a pour objet l'élaboration, l'approbation, le suivi et la réalisation d'un schéma de cohérence territoriale du Val de Gally et de la Plaine de Versailles.

Les membres élus de Feucherolles sont : titulaires Patrick LOISEL, Katrin VARILLON,
suppléants : Etienne de POMMERY et Martine BRASSEUR.

Le compte administratif 2011 laisse apparaître un excédent global de 38 196,75 €.

Le syndicat s'est réuni 4 fois en 2011

Monsieur le Maire précise que ce syndicat sera dissout à terme

* * * *

44-09-2012 EXONERATION DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES EXERCICE 2013

Pour être applicables au 1^{er} janvier 2013, les délibérations régissant les modalités d'établissement des impôts locaux doivent être prises avant le 15 octobre 2012.

Pour la commune de Feucherolles, seule l'exonération en matière d'enlèvement des ordures ménagères est concernée.

Aussi,

- **Vu** l'article L 2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- **Vu** les articles 1520 à 1524 du Code Général des Impôts relatifs à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

- **Vu** l'article 1639 A bis II-1 du Code Général des Impôts relatif aux délibérations des communes concernant l'article 1521 III 1 et 2 du Code Général des Impôts

- **Considérant** la demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères émise par la Société EXCLUSIV Golf de Feucherolles pour l'ensemble des locaux situés RD 307 à Feucherolles.

- **Considérant** que cette société fait procéder au traitement, à l'enlèvement et à la valorisation de ses déchets par l'intermédiaire d'une société spécialisée et qu'elle s'engage à fournir les justificatifs de la collecte de ces déchets et de leur traitement, sur simple demande des services municipaux,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l' **UNANIMITE**

- d'**EXONERER** de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2013, l'ensemble des locaux de la société EXCLUSIV Golf de Feucherolles.

* * * *

45-09-2012 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GALLY-MAULDRE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'arrêté portant création de la communauté de communes Gally-Mauldre a été transmis à la commune par M. le Préfet des Yvelines en date du 29 juin 2012.

L'article 5 dudit arrêté précise la représentation des Conseils municipaux au sein de la communauté de communes et fixe à **3** le nombre de représentants pour Feucherolles.

Conformément à l'article L5211-7 du Code général des collectivités territoriales, les délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Font acte de candidature : Patrick LOISEL, Katrin Varillon ET Etienne de Pommery

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 22
- Bulletin blanc 1
- Suffrages exprimés : 21

- ✓ Patrick LOISEL a obtenu : 20 voix
- ✓ Katrin VARILLON a obtenu : 20 voix
- ✓ Etienne de Pommery a obtenu : 21 voix

Madame VARILLON Katrin et Messieurs LOISEL Patrick et de POMMERY Etienne sont désignés pour représenter la commune de feucherolles au sein de la Communauté de Communes Gally-Mauldre.

* * * *

46-09-2012 REHABILITATION DE LA PETITE GARE :
AUTORISATION DE DEPOSER ET SIGNER LE PC OU LA DECLARATION PREALABLE

Dans le cadre de l'instruction du dossier relatif à la réhabilitation de la petite gare, il appartient au Conseil municipal d'autoriser le maire à déposer et signer le permis de construire ou la déclaration préalable de travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, par **19** voix **Pour**, **2** voix **Contre** et **1** **Abstention**

- d' **AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer et signer le permis de construire ou la déclaration préalable relatif au projet de réhabilitation de la petite gare.

- d' **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ces dossiers.

* * * *

47-09-2012 REHABILITATION PETITE GARE DEMANDE DE FONDS EUROPEENS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du projet Leader, l'APPVPA peut, au nom de la commune de Feucherolles, solliciter une aide de l'Europe pour la réhabilitation de la petite gare au titre de la conservation et mise en valeur du patrimoine culturel.

Ce bâtiment s'inscrit dans le patrimoine historique de la Plaine de Versailles, témoignant ainsi de l'activité ferroviaire du début du siècle dernier.

Se trouvant en entrée de ville et dans un état de délabrement avancé, la commune souhaite lancer un véritable projet de renaissance du bâtiment afin d'y installer une « Maison de la Plaine » qui serait le siège de l'APPVPA ainsi qu'un lieu valorisant l'activité culturelle et agricole de la Plaine de Versailles.

Feucherolles étant géographiquement un point central stratégique pour toute l'animation et l'activité de la Plaine de Versailles, cet édifice devrait permettre, très rapidement, d'organiser une administration et un lieu identifié de rencontres indispensable au travail de préservation de notre territoire.

Le montage financier de l'opération, d'un montant estimé à 150 000 € HT, reposerait sur un partenariat – Etat - Région Ile de France - Conseil général des Yvelines – Commune.

Les travaux consisteraient à réhabiliter la toiture et la façade ainsi que l'agencement de l'espace intérieur en bureaux. Une partie des locaux serait consacrée, sous forme d'exposition, à la mémoire de l'activité agricole d'autrefois et ses moyens de transports des marchandises de la plaine de Versailles ainsi que le tramway à vapeur reliant Versailles à Maule et appelé plus communément par les usagers de l'époque «le tacot» mais également à la valorisation du patrimoine et de l'activité agricole actuelle.

Cette gare reste actuellement l'unique témoin à restaurer d'une aventure de modernisation des petits villages de la plaine de Versailles et de la vallée de la Mauldre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, par **20** voix **Pour** et **2** **Abstentions**

- de **SOLLICITER** de l'Union européenne une aide exceptionnelle d'un montant de 40 000 € pour la réhabilitation de la petite gare de Feucherolles dans le cadre de la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel.

* * * *

48-09-2012 REHABILITATION PETITE GARE DEMANDE DE FONDS PARLEMENTAIRES

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de réhabilitation de la «petite gare» de Feucherolles, bâtiment qui s'inscrit dans le patrimoine historique de la Plaine de Versailles, témoignant ainsi de l'activité ferroviaire du début du siècle dernier.

Se trouvant en entrée de ville et dans un état de délabrement avancé, la commune souhaite lancer un véritable projet de renaissance du bâtiment afin d'y installer une « Maison de la Plaine » qui serait le siège de l'APPVPA ainsi qu'un lieu valorisant l'activité culturelle et agricole de la Plaine de Versailles.

Feucherolles étant géographiquement un point central stratégique, cet édifice devrait permettre, très rapidement, d'organiser une administration et un lieu identifié de rencontres indispensable au travail de préservation de notre territoire.

Le montage financier de l'opération, d'un montant estimé de 150 000 € HT, reposerait sur un partenariat Fonds européens – Etat (fonds parlementaires) - Région Ile de France - Conseil général des Yvelines –Commune.

Les travaux consisteraient à réhabiliter la toiture et la façade ainsi que l'agencement de l'espace intérieur en bureaux. Une partie des locaux serait consacrée, sous forme d'exposition, à la mémoire de l'activité agricole d'autrefois et ses moyens de transports des marchandises de la plaine de Versailles ainsi que le tramway à vapeur, reliant Versailles à Maule et appelé plus communément par les usagers de l'époque «le tacot» mais également à la valorisation du patrimoine et de l'activité agricole actuelle.

Cette gare reste actuellement l'unique témoin à restaurer d'une aventure de modernisation des petits villages de la plaine de Versailles et de la vallée de la Mauldre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, par **20** voix **Pour** et **2 Abstentions**

- de **SOLLICITER** une subvention exceptionnelle de l'Etat par l'intermédiaire de Madame DUCHENE -Sénatrice des Yvelines- pour la réhabilitation de la petite gare de Feucherolles.

* * * *

49-09-2012 REHABILITATION PETITE GARE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le 8 juin dernier, il a été reçu par Monsieur SCHMITZ -Président du Conseil général – afin de lui présenter le projet de réhabilitation de la «petite gare» de Feucherolles, bâtiment qui s'inscrit dans le patrimoine historique de la Plaine de Versailles, témoignant ainsi de l'activité ferroviaire du début du siècle dernier.

Se trouvant en entrée de ville et dans un état de délabrement avancé, la commune souhaite lancer un véritable projet de renaissance du bâtiment afin d'y installer une « Maison de la Plaine » qui serait le siège de l'APPVPA ainsi qu'un lieu valorisant l'activité culturelle et agricole de la Plaine de Versailles.

Feucherolles étant géographiquement un point central stratégique pour toute l'animation et l'activité de la Plaine de Versailles, cet édifice devrait permettre, très rapidement, d'organiser une administration et un lieu identifié de rencontres indispensable au travail de préservation de notre territoire.

Le montage financier de l'opération, d'un montant estimé de 150 000 € HT, reposerait sur un partenariat– Etat - Région Ile de France - Conseil général des Yvelines –Commune.

Les travaux consisteraient à réhabiliter la toiture et la façade ainsi que l'agencement de l'espace intérieur en bureaux. Une partie des locaux serait consacrée, sous forme d'exposition, à la mémoire de l'activité agricole d'autrefois et ses moyens de transports des marchandises de la plaine de Versailles ainsi que le tramway à vapeur, reliant Versailles à Maule et appelé plus communément par les usagers de l'époque «le tacot» mais également à la valorisation du patrimoine et de l'activité agricole actuelle.

Cette gare reste actuellement l'unique témoin à restaurer d'une aventure de modernisation des petits villages de la plaine de Versailles et de la vallée de la Mauldre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, par **20** voix **Pour** et **2 Abstentions**

- de **SOLLICITER** une aide exceptionnelle d'un montant de 30 000 € du Conseil général des Yvelines pour la réhabilitation de la petite gare de Feucherolles dans le cadre du dispositif sur la restauration du patrimoine.

* * * *

50-09-2012 REHABILITATION DE LA PETITE GARE
CONVENTION AVEC LE CONSEIL REGIONAL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du projet Leader, l'APPVPA a sollicité une aide de la Région Ile-de-France pour la réhabilitation de la petite gare dans le cadre du soutien aux programmes de territoires agriurbains.

Au titre du dispositif d'aides de fonctionnement aux actions d'assistance technique à la mise en œuvre du plan d'actions et aux actions de communication, de sensibilisation et d'information, le Conseil régional d'Ile-de-France a accordé une subvention de 40 000 € à l'APPVPA. Le maître d'ouvrage pour ce projet étant directement la commune de Feucherolles, cette subvention a donc été transférée à la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, par **19** voix **Pour**, **1** voix **Contre** et **2 Abstentions**

d' **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Région Ile-de-France pour la réhabilitation de la petite gare de Feucherolles dans le cadre du soutien aux programmes de territoires agriurbains.

* * * *

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clos la séance à 22 h 30.



Adoption du procès verbal du
Conseil municipal du
25 septembre 2012

	SIGNATURE
PATRICK LOISEL	
BERNARD LEMAITRE	
PAUL-PHILIPPE BONNOT	
ETIENNE BERTHE DE POMMERY	
MARTINE BRASSEUR	Pouvoir à Bernard LEMAITRE
Marc REBEL	
Laurence de VILLERS	Pouvoir à Peter SJOSTROM
JEAN-BAPTISTE MOIOLI	
ISABELLE GARDE	Pouvoir à JEAN-BAPTISTE MOIOLI
MARGARET DE FRAITEUR	
MARTINE LEPAGE	
ARIANE RAUGEL-WACHE	Pouvoir à Etienne de Pommery
JOSETTE CHARIL	Pouvoir à Margaret de Fraiteur
SYLVIE FREYCHET	Pouvoir à Martine LEPAGE
Michel FREMIN	
SUSANNE ZSCHUNKE	Pouvoir à Annie TOURET
JACQUES RAVARY	
ANNIE TOURET	
LARS PETER SJÖSTRÖM	
ANNE-SOPHIE BALANCA	Pouvoir à Patrick LOISEL
PATRICK CLOUZEAU	Pouvoir à Katrin VARILLON
KATRIN VARILLON	